

Grenoble, le 8 juin 2017

Réciprocité du RSA : le dispositif d'expérimentation est élargi à l'ensemble du département

A l'occasion du conseil départemental de l'insertion ayant lieu le 1^{er} juin dernier, a été présenté le dispositif de la réciprocité dans le domaine de l'insertion à l'ensemble des partenaires du Département. Lancée en octobre dernier, la démarche vise à moderniser l'intégration par le RSA en adoptant une logique de réciprocité consentie via un engagement citoyen. Après plusieurs mois de tests sur 3 zones, le dispositif d'expérimentation est aujourd'hui élargi à l'ensemble de l'Isère.

Une première expérimentation réussie qui confirme la direction prise

Grand chantier de la majorité élue au Conseil départemental en 2015, la réciprocité appliquée au RSA a été déployée en octobre 2016. Le dispositif a d'abord été conduit sous la forme d'une expérimentation sur 3 sites en Isère : Porte des Alpes, SLS Pont de Claix, Trièves.

Au terme de l'expérimentation, environ 400 Contrats d'Engagement Réciproques ont été signés entre le Département de l'Isère et les bénéficiaires sociaux, sur la période s'étalant d'octobre 2016 à avril 2017.

Il ressort de l'expérimentation des résultats encourageants pour la démarche :

- Près de 60% des signataires expriment pour la première fois un engagement à une démarche citoyenne
- Parmi eux, près de 2/3 n'étaient pas impliqués dans des actions citoyennes ou dans le milieu associatif et ont décidé de prendre un engagement
- Seulement 3% expriment un refus d'engagement
- La forme des engagements est très diversifiée : associations de quartiers et caritatives, épiceries solidaires, forums RSA, accompagnement de sorties scolaires, soutien à des personnes âgées, etc.

La vision d'une réciprocité consentie a contribué à l'adoption de la mesure et à sa réussite durant cette première phase. Concrètement, les allocataires signent un engagement citoyen via une annexe au Contrat d'Engagement Réciproque (CER). La logique de cette réciprocité est celle d'une aide à l'intégration afin d'accompagner les allocataires du RSA vers l'emploi. Les engagements pris par les allocataires révèlent ainsi leurs compétences et contribuent à leur insertion sociale et professionnelle.

L'extension de l'expérimentation à l'ensemble du Département dès le mois de juin

Fort de ces premiers résultats, la réciprocité consentie dans le Département de l'Isère va passer à une 2^{ème} étape accélérant la mise en place du dispositif. En effet, à partir du mois de juin, l'expérimentation sera étendue à l'ensemble du département. Cette nouvelle phase a été votée lors de la commission

CONTACTS PRESSE :

06 86 05 39 77 – jean-marie.cabrieres@isere.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

permanente du conseil départemental le 19 mai dernier. Tous les territoires non concernés dans la phase 1 sont impliqués.

Quant aux 3 territoires déjà impliqués dans la phase 1, le Département ira un cran plus loin en renforçant le travail avec les associations pour faciliter l'intégration des bénévoles et en formant systématiquement tous les travailleurs sociaux pour expliquer la réciprocité à travers des ateliers dédiés.

A l'issue de cette 2ème séquence, le Département enclenchera alors une phase 3 en 2018 avec un nouveau CER ajusté et une généralisation du dispositif tournant alors à plein régime sur l'ensemble des territoires.

« La première phase d'expérimentation de la réciprocité appliquée au RSA nous confirme que nous sommes dans la bonne direction. Nous allons un cran plus loin dès ce mois de juin avant d'envisager en 2018 une généralisation du dispositif si le bilan conforte ces premiers résultats encourageants. La vision que nous portons autour de la réciprocité consentie provoque de l'adhésion et du résultat » explique Sandrine Martin-Grand, vice-présidente du Département en charge des actions de solidarité et de l'insertion.

LE TEMOIGNAGE D'UNE ASSISTANTE SOCIALE DU DEPARTEMENT

« LA RECIPROCITE CA FONCTIONNE ! »

En tant qu'assistante sociale, j'ai pu tester la force de la réciprocité dans le mécanisme de reconstruction de l'allocataire. Ça fonctionne comme un levier puissant de réintégration. J'ai vu à quel point c'était important et pouvait porter des effets bénéfiques.

Il y a quelques années de cela, j'ai connu une femme célibataire avec deux enfants, qui semblait bloquée, à qui tout semblait inaccessible et que tout le monde condamnait à rester en situation d'échec. A travers un investissement dans une épicerie et un jardin solidaire, elle a su retrouver une forme de motivation. Elle s'est retrouvée absolument transformée par cette implication, retrouvant peu à peu confiance en elle. Fonctionnant comme un véritable déclic, la responsabilité de l'arrosage du jardin pendant l'été qui lui a notamment été confiée lui a permis de retrouver le sentiment d'être utile, pour quelque chose qui la dépassait.

J'en ai retiré que les allocataires devaient être les seuls à choisir pour leur avenir. C'est le sens de l'engagement citoyen en Isère mis en place depuis octobre dernier à travers une réciprocité consentie, qui introduit l'idée d'engagement citoyen.

Assistante sociale au Département de l'Isère
Territoire Bièvre-Valloire

CONTACTS PRESSE :